

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2023



Nomenclature : 7.1.1
2023/30

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 19h00, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 5 avril 2023 dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 3

Étaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, DEVILDER Marin, THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaelle, SILVESTRI Antoine, POUILLART Laurent, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry, LEFEBVRE Ludovic, JANVIER Dominique.

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

ENNIQUE Renaud (pouvoir Nadia COURBEZ), LEPERS Isabelle (pouvoir Marion DUBOIS), LUCHIER Catherine (pouvoir Sylvie CASTEL).

POINT 11 : Budget annexe Lotissement Rue Lebas budget – Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021/051 du 30 juin 2021 relative à la création d'un budget annexe pour la viabilisation de la parcelle AA3 et la commercialisation des lots viabilisés.

Après avoir délibéré sur le compte de gestion, le compte administratif et avoir constaté le solde d'exécution déficitaire au 001, il est nécessaire de délibérer sur l'ouverture du budget 2023 qui, compte tenu de la reprise des résultats se résume comme suit :

Pour la section de fonctionnement, 2 584 953 € sont prévus avec, en dépenses de fonctionnement :

- Au chapitre 011, charges à caractère général, 261 651 € pour réaliser les travaux de viabilisation des 7 lots,
- Au chapitre 042, opérations d'ordre de transfert entre sections, les écritures de stock sont prévues au compte 7133, variation en cours de production, pour un montant de 900 000€ ainsi que des écritures de constatation de ventes de lots au compte 71355, variation des terrains aménagés, pour un montant de 1 161 651€. Soit un montant d'opération d'ordre de 2 061 651€ trouvant sa contre-passation au chapitre 040 en recette d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement :

- Au chapitre 70, produits des services, domaine et ventes diverses, 1 161 651€ correspondant à la cession des terrains viabilisés.
- Au chapitre 042, opérations d'ordre de transfert entre sections pour un total de 1 423 302€ trouvant sa contre-passation au chapitre 040 en dépenses

d'investissement.

La section d'investissement s'élève à 2 323 302€ avec, en dépenses, 900 000€ de reprise de résultat déficitaire au 001 ainsi que 1 423 302€ d'écritures d'ordre au chapitre 040 en contrepassation des écritures indiquées en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

Pour les recettes d'investissement, 2 323 302€ sont prévues pour les écritures de stock relatives à la contrepassation, au chapitre 040, des opérations d'ordre indiquées en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Le bilan s'établit comme suit :

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 0,00	(D001) 900 000,00	(R001) 0,00
0					(R1068) 0,00
2	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b) <i>Déficit / excédent</i>	0,00	0,00	900 000,00	0,00
				900 000,00	
2	Propositions 2023 (Hors 020 - 022) (d) <i>Déficit / excédent</i>	261 851,00	1 161 651,00	0,00	0,00
0			900 000,00		
2	Total 2022 + propositions 2023 (e = c + d) <i>Déficit / excédent</i>	261 851,00	1 161 651,00	900 000,00	0,00
2			900 000,00	900 000,00	
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	2 323 302,00	1 423 302,00	1 423 302,00	2 323 302,00
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g) <i>Déficit / excédent</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
0		900 000,00			900 000,00
2	Total du budget (h = e + f + g) <i>Déficit / excédent</i>	2 584 953,00	2 584 953,00	2 323 302,00	2 323 302,00
3					
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 24 voix pour, 2 voix contre (M. LEFEBVRE et M. JANVIER) et 1 abstention (M. LEQUIEN), d'adopter le budget annexe primitif 2023 du lotissement rue Lebas tel que présenté.

Vote :

Pour : 24

Contre : 2 (M. LEFEBVRE et M. JANVIER),

Abstention : 1 (M. LEQUIEN).

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Anne-Marie PRZEPIORKA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication